

# Vol 1611 Air France

Le **vol 1611 Air France** était un vol assuré par Air France effectué par une Caravelle SE-210, en provenance d'Ajaccio et à destination de Nice. L'avion s'est abîmé en mer le 11 septembre 1968 au large de Nice, tuant les 95 personnes présentes à bord.

## Sommaire

- 1 L'accident
- 2 L'enquête
  - 2.1 Repêchage
  - 2.2 Conclusions de l'enquête
- 3 L'hypothèse d'un tir de missile
  - 3.1 Contexte
  - 3.2 Des témoignages en faveur d'un missile
  - 3.3 Dissimulation de preuves par l'Armée
- 4 Plaintes contre le Ministère de la Défense
- 5 Mémoire
- 6 Voir aussi
  - 6.1 Bibliographie
  - 6.2 Filmographie
  - 6.3 Liens externes
- 7 Notes et références

## L'accident

L'avion décolle de l'aéroport d'Ajaccio-Napoléon-Bonaparte<sup>1</sup> à 10h09<sup>2</sup>. La première partie du vol s'effectue sans incident et la météo est ensoleillée<sup>3</sup>. À 10h30, alors qu'il est en descente entre les niveaux de vol 90 (2 700 m) et 70 (2 100 m), l'équipage annonce par radio avoir des ennuis et mentionne un incendie. Le contrôle aérien l'autorise immédiatement à prendre une route directe et prioritaire à destination de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur. Un dernier écho radar est reçu à 10 h 33, localisant l'appareil à 40–45 km de Nice. Les secours sont déclenchés. La découverte à 11 h 22 d'une nappe de kérosène et de débris flottants confirme que l'avion s'est abîmé en mer. 95 personnes, 6 membres d'équipage et 89 passagers<sup>4</sup> dont 13 enfants périssent lors de ce crash<sup>5</sup>. Parmi les victimes se trouvaient le savant atomiste polonais Jerzy Sawicki et le général René Cogne<sup>6,7</sup>.

## L'enquête

### Repêchage

## Vol 1611 Air France



Caravelle semblable à celle qui s'est abîmée

### Caractéristiques de l'accident

<b>Date</b>	11 septembre 1968
<b>Type</b>	Incendie
<b>Causes</b>	Dysfonctionnement du chauffe-eau des toilettes de la cabine (officiel), missile (hypothèse)
<b>Site</b>	Mer Méditerranée, au large de Nice
<b>Coordonnées</b>	43° 17' 07" nord, 7° 13' 25" est
<b>Site web</b>	Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile

### Caractéristiques de l'appareil

<b>Type d'appareil</b>	Sud-Aviation SE-210 Caravelle III
<b>Compagnie</b>	Air France
<b>N° d'identification</b>	F-BOHB
<b>Lieu d'origine</b>	Ajaccio (Aéroport d'Ajaccio-Napoléon-Bonaparte)
<b>Lieu de destination</b>	Nice (Aéroport de Nice-Côte d'Azur)
<b>Phase</b>	Approche
<b>Passagers</b>	89
<b>Équipage</b>	6
<b>Morts</b>	95
<b>Blessés</b>	0
<b>Survivants</b>	0

Le repêchage des débris au fond de la mer est menée en 4 campagnes étalées de novembre 1968 à avril 1971<sup>2</sup>. Des équipements sont mis au point spécialement à cette effet. Au final, cela permet de retrouver 8 à 10 tonnes d'éléments provenant de toutes les parties de l'avion, dont la boîte noire (inutilisable) et des morceaux de réacteur<sup>8,2</sup>.

## Conclusions de l'enquête

La commission d'enquête technique (CET) du BEA dirigée par l'ingénieur général de l'Air Gaston Fournier conclut que la cause de l'accident est un incendie survenu à l'arrière de la cabine. L'origine de l'incendie n'a pas été déterminée avec certitude<sup>9</sup>. Le BEA exclut l'hypothèse d'un tir de missile car les déformations observées sur les débris repêchés du fond de la mer sont incompatibles avec une explosion<sup>2</sup>. L'origine serait soit le dysfonctionnement du chauffe-eau des toilettes de la cabine<sup>2,10</sup> — la commission rapporte « *qu'un incident de cette nature, survenu au sol et sur un autre appareil [...] a entraîné, en un temps relativement court, un incendie généralisé* » —, soit l'imprudence d'un passager qui aurait jeté un mégot de cigarette dans le récipient des serviettes usagées au niveau des toilettes<sup>2</sup>.

## L'hypothèse d'un tir de missile

### Contexte

La France veut vendre des missiles A50 et ATM. Pour cela, le général Charles de Gaulle intensifie les exercices militaires en mer Méditerranée<sup>5</sup>.

### Des témoignages en faveur d'un missile

Étienne Bonnet, qui se trouvait le jour de l'accident au port de Golfe Juan, écrit, dans une lettre du 2 mars 2007, qu'il a vu la lueur d'un missile arriver à l'arrière de la Caravelle, et la percuter au niveau du réacteur gauche<sup>11</sup>.

Bernard Famchon, un appelé qui faisait son service militaire entre février et octobre 1970 au 40e régiment d'artillerie de Châlons-en-Champagne dans la caserne de Suippes, déclare dans une lettre du 25 septembre 2005 qu'« un midi, [il a] entendu un gradé qui avait un peu trop bu se confier à l'un de ses collègues. Il disait qu'il était présent sur une base de tir le jour de l'accident, et que c'était un de leurs missiles qui avait détruit la Caravelle »<sup>12</sup>. Ce gradé servait « sur une batterie de missiles antiaériens, il a dit qu'il était, avec d'autres, responsable de la mort des passagers de la caravelle »<sup>13</sup>.

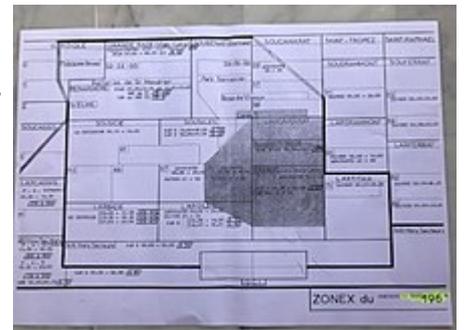
Un autre appelé, Jean Machon, affecté au ministère de l'Air à Paris, affirme, dans une lettre du 9 octobre 2006 déposée au TGI de Nice, avoir vu un télex confidentiel mentionnant que le vol 1611 a été détruit par un missile<sup>13</sup>.

En 2011, Michel Laty, qui était secrétaire militaire à la préfecture maritime de Toulon en 1968, déclare à un journaliste de TF1 peu avant sa mort<sup>14</sup> avoir dactylographié un rapport classé secret défense<sup>15</sup> : selon lui, ce rapport mentionnait que le vol 1611 avait été abattu par un missile français, suite à une erreur d'identification de

Géolocalisation sur la carte : France



Stèle de jour à Nice Promenade des Anglais



Copie du Document Militaire Zonex 11/09/68

cible<sup>15</sup> en disant que « la caravelle a été abattue par un missile parti de la terre, en Méditerranée. Une erreur d'identification de la cible (...) On a abattu un avion civil au lieu d'abattre la cible programmée pour ça »<sup>15</sup>. Éric de Montgolfier avait demandé au Procureur de la République d'Agen de l'auditionner, mais Michel Laty n'a jamais été entendu par la justice car il meurt la nuit du 11 au 12 décembre 2011<sup>16</sup>.

Michel Debré, ministre d'État chargé de la Défense en 1969, affirme dans un courrier daté du 26 septembre 1969 qu'il n'y avait pas eu de lancement de missile le 11 septembre 1968. Allant dans le même sens, Gildas Chouan, ancien second maître sur le Crotale à l'île du Levant, déclare en 2011: « Le 11 septembre 1968 aucun missile n'a été tiré depuis l'île du Levant. Le pas de tir était fermé du 15 juin au 30 septembre 1968 en raison de la présence des naturistes sur l'île »<sup>17</sup>. Or, leurs déclarations sont contredites par un « avis de tir » publié dans *Le Provençal* du 9 septembre 1968 qui annonçait que le champ de tir serait en activité les 10, 11 et 12 septembre 1968, de 8h30 à 15h00<sup>18</sup>.

En 2004, dans l'enquête judiciaire, Pierre Loffredi a déclaré qu'il a eu la preuve verbale que le crash avait été causé par un missile. En 1970, il faisait son service militaire au centre de programmation de la Marine à Duplex (Paris) et a participé à l'écriture de programme. Il a abordé l'accident de la Caravelle et les ingénieurs militaires lui ont confirmés que le programme avait eu une erreur de cible et cela a dirigé le missile sur la caravelle<sup>19</sup>.

En 2006, dans l'enquête pénale<sup>[Quoi ?]</sup>, Noël Chauvanet rapporte l'aveu d'un technicien du département radar de Thomson : « Il m'a dit que lors d'une campagne d'essai de missiles sol air en Provence en 1968, le premier engin qui a été lancé a touché la caravelle d'Air France »<sup>20</sup>. <témoignage inséré dans le dossier pénale au TGI de Nice>

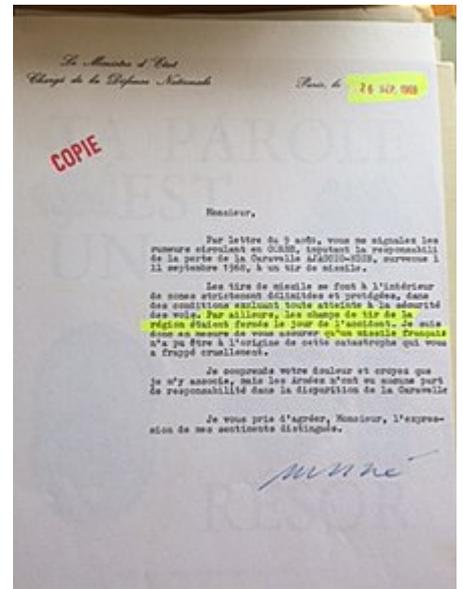
En 2009, dans l'enquête pénale, Gérard Plumail rapporte le témoignage de son ami niçois André Giroux concernant l'accident de la caravelle Ajaccio-Nice : « Il m'a dit que pendant son service militaire affecté au Mont Agel où il était d'astreinte sur les écrans radar, il a vu la caravelle touchée par un objet non identifié le 11 septembre 1968 »<sup>21</sup>.

En 2013, Ange Ladever déclarait dans l'enquête pénale : « il<sup>[Qui ?]</sup> j' était sur un bateau au large du cap d'Antibes quand j'ai vu passer l'avion à basse altitude avec de la fumée s'échappant d'un trou près du réacteur, juste avant qu'il s'abîme en mer »<sup>22</sup>.

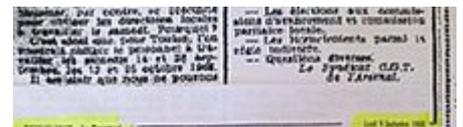
## Dissimulation de preuves par l'Armée

Un document nommé Zonex daté du 11 septembre 1968 concernant des tirs de missile air-sol près du sémaphore du titan a été noirci. Les techniques modernes ont permis de lire que contrairement à ce qui est dit, il y avait bien des tirs de missile ce jour là<sup>5</sup>.

Une bande son du tournage au Mont Agel (centre militaire de détection situé au-dessus de Menton) relatant le matin des manœuvres militaires du 11 septembre 1968 a été saisie par deux personnes se revendiquant des renseignements généraux, le soir au moment du montage du reportage dans les locaux de FR3 à la Brague (Antibes). On pouvait entendre « M....<sup>[pas clair]</sup> on l'a perdu ! ».



Lettre officielle du Ministre de la Défense Michel Debré du 26 septembre 1969



Avis de Tir : Quotidien "Le Provençal" du 9 septembre 1968



Stèle de Nuit à Nice Promenade des Anglais

Ce témoignage est de Monsieur Alain Frasset, preneur de son à l'ORTF qui assurait le reportage. Deux autres témoins dans l'enquête pénale consolident ce témoignage<sup>23</sup>.

En plus des nombreux témoignages dans l'enquête pénale dirigée par Alain Chemama (doyen des juges de Nice), il y a le document militaire ZONEX du 11 septembre 1968 prouvant que des tirs de missiles ont bien eu lieu de 8h30 à 15h00<sup>24</sup>.

La lettre de Michel Debré ministre d'État, ministre de la défense datée du 26 septembre 1969 indiquant que les champs de tirs de la région étaient fermés le 11 septembre 1968<sup>25</sup>.

L'article du quotidien Le Provençal daté du 9 septembre 1968 relatant un avis de tir militaire le 11 septembre 1968<sup>24</sup>.

Dans le Paris Match du 21 septembre 1968, la rédaction a inséré un article intitulé "les 268 secondes d'agonie de la caravelle Ajaccio Nice" en informant que d'importants exercices militaires aéronavales se déroulaient en Méditerranée dans l'espace où se trouvait la caravelle, de plus, l'article donne trois hypothèses sur le crash en y incluant l'impact d'un missile d'exercice<sup>26</sup>.

Dans le chapitre "Analyse et conclusion" du rapport final publié au Journal Officiel de la République Française du 14/12/1972, il faut souligner que l'armée a déclaré formellement qu'il n'y a eu aucun tir d'engin dans la zone de vol de la caravelle au moment de l'accident. Cette déclaration officielle a été faite par lettre du Ministre de la Défense Nationale en date du 19/11/1968<sup>27</sup>.

Dans l'enquête Jean Philippe Brunet donne des détails précis sur le matin de l'accident. " je me trouvais à côté du blockhaus le matin du 11 septembre 1968 lorsque des gendarmes sont arrivés et nous ont fait partir de cet endroit car il y avait des expériences secrètes sur l'île du Levant , j'ai même vu des militaires qui filmaient la Méditerranée<sup>28</sup> .

Le témoignage de Michel Rousseau (ancien second Maître à bord de la frégate Le Suffren) est très intéressant dans l'enquête ; " nous étions sur la zone où la caravelle s'était abîmée, je voyais les débris en surface, les plongeurs militaires les ramassaient et les mettaient dans des sacs et ensuite ça du être débarqué à l'arsenal militaire de Toulon<sup>29, 30</sup> .

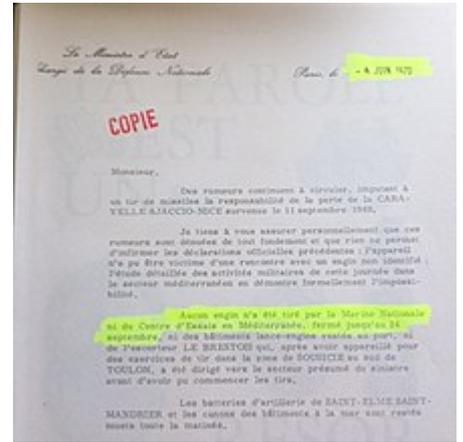
## Plaintes contre le Ministère de la Défense

Pensant que l'enquête a été maquillée, des plaintes à l'encontre du Ministère de la Défense sont déposées en 2006 par Jacques Paoli, Mathieu Paoli et Louis Paoli<sup>31</sup> et en 2008 par l'Association des Familles de Victimes du Crash de la Caravelle Ajaccio-Nice (AFVCCAN)<sup>32</sup>. Elles sont rejetées le 17 février 2007 et le 3 mars 2009 pour cause de prescription<sup>33, 34, 35</sup>.

En 2009, l'AFVCCAN était présidée par Mathieu Paoli et défendue par Maître Paul Sollacaro et Maître Stéphane Nesa<sup>36</sup>. Cette association est déboutée en décembre 2011 par le tribunal correctionnel de Nice, jugeant irrecevable le dépôt d'une citation à comparaître du ministère de la Défense<sup>37, 34</sup>.

Après une plainte de l'AFVCCAN pour « soustraction et recel de preuves » déposée fin septembre 2011, la justice française décide de rouvrir l'enquête le 20 mars 2012 pour « dissimulation de preuves »<sup>38</sup>. La plainte est classée sans suite le 7 juillet 2014<sup>35</sup>.

Le Doyen des juges d'instruction de Nice, Alain Chemama, a reçu les frères Paoli, membres de l'AFVCCAN, accompagnés d'un de leurs deux avocats maître Paul Sollacaro, le 2 septembre 2015 afin de les entendre<sup>39, 40</sup>. Une enquête judiciaire dirigée par Alain Chemama a été ouverte en 2015<sup>41</sup>.



Lettre officielle du Ministre de la Défense Michel Debré du 4 juin 1970

# Mémoire

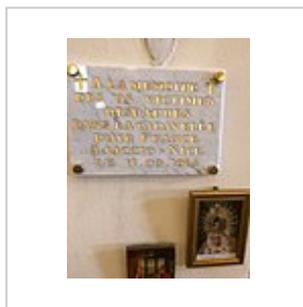
Une stèle est érigée à Nice en mémoire des 95 disparus<sup>18</sup>, ainsi qu'une chapelle au cimetière marin d'Ajaccio. Une plaque est aussi installée à la chapelle de la Garoupe au cap d'Antibes.



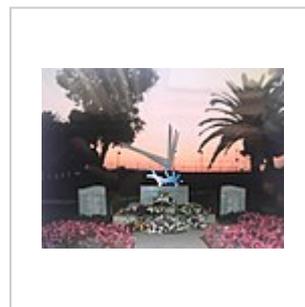
Exterieur de la chapelle au cimetière marin d'Ajaccio.



Intérieur de la chapelle au cimetière marin d'Ajaccio.



Plaque dans la chapelle de la Garoupe au Cap d'Antibes



Stèle des 95 victimes de la Caravelle Ajaccio-Nice située Promenade des Anglais à Nice

## Voir aussi

### Bibliographie

- Jacques Lalut, *Dieu était mon copilote : si c'était à refaire ...*, décembre 2000, 240 p. (ISBN 978-2-913-19719-0 OCLC 47927107)
- Robert Girod, *Nice*, vol. 2, coll. « Mémoire en images », septembre 2005, 127 p. (ISBN 978-2-849-10281-7, OCLC 470220815)
- François Nenin et Henri Marnet-Cornus, *Crashes aériens, ce qu'on vous cache*, octobre 2007, 312 p. (ISBN 978-2-350-76073-5, OCLC 175651010)
- Jacques Pradel, *Côté crimes : 36 affaires qui ont passionné la France*, Paris, Éditions SW Télémaque, juin 2009, 331 p. (ISBN 978-2-753-30083-5, OCLC 401157884)
- Dominique Frémy et Michèle Frémy, *Quid 2005*, Paris, Robert Laffont, 2004, 2190 p. (ISBN 978-2-221-10250-3, OCLC 949057775), « Avions civils abattus : Crash de la caravelle du vol Air France », p. 1852
- Jean-Michel Verne et Max Clanet, *Secret d'État : 11 septembre 1968 le crash de la caravelle Ajaccio-Nice*, Paris, Ramsay, septembre 2008, 247 p. (ISBN 978-2-841-14966-7, OCLC 470896544)
- François Nénin, *Ces avions qui nous font peur : les dossiers noirs du transport aérien*, Paris, Flammarion, coll. « Flammarion EnQuête », 2013, 313 p. (ISBN 978-2-081-28920-8, OCLC 881145204)

### Filmographie

- *Spécial Investigation*<sup>42</sup> de Canal+ du 16 mai 2011
- *Inchiesta* de France 3 Corse du 5 octobre 20 11

### Liens externes

- Rapport Officiel de la commission d'enquête du ministère des transports (Archive)
- Article sur l'hypothèse de la bavure militaire
- (en) BBC Radio 4 Programme notes
- (en) Description de l'accident
- Tristan Waleckx et Mélanie Gallard, Enquête accident caravelle Ajaccio Nice TF1.

## Notes et références

1. alors dénommé « Campo dell'Oro »

2. Ministère des transports, « Rapport final sur l'accident survenu le 1 1 septembre 1968 au large du cap d'Antibes au SE 210 F-BOHB de la Compagnie nationale Air France » ([https://www.bea.aero/docspa/1968/f-hb68091\\_1/pdf/f-hb68091\\_1.pdf](https://www.bea.aero/docspa/1968/f-hb68091_1/pdf/f-hb68091_1.pdf)), Journal officiel de la République française, 12 décembre 1972 (consulté le 14 avril 2017), p. 945-965.
3. « " Vol au-dessus d'un nid de missile ", le crash de la caravelle Ajaccio-Nice », *France Inter*, 8 décembre 2016 (lire en ligne (<https://www.franceinter.fr/emissions/af-faires-sensibles/af-faires-sensibles-08-decembre-2016>))
4. Harro Ranter, « Crash-aerien 1 1 SEP 1968 d'un Sud Aviation SE-210 Caravelle III F-BOHB - Nice, France » ([https://aviation-safety.net/database/record.php?id=1968091\\_1-0&lang=fr](https://aviation-safety.net/database/record.php?id=1968091_1-0&lang=fr)), sur *aviation-safety.net* (consulté le 22 juillet 2017).
5. Ces avions qui nous font peur: Les dossiers noirs du transport aérien de François Nénin chapitre 16
6. **(frs)** « La mort de ce savant atomiste polonais Jerzy Sawicki », *Le Parisien Libéré* numéro 7481, 19 septembre 1968, p. 1.
7. « Cogny Général de la malchance », *Paris Match*, n° 1011, 21 septembre 1968, p. 80-83.
8. *Journal Officiel français du 14/12:1972 Ministère des Transports*, 14 décembre 1972, 21 pages p., page n°959.
9. Journal Officiel de la République Française n°30 Ministère des Transports, *Rapport final sur l'accident survenu le 11 septembre 1968 au large du cap d'Antibes au SE 210 F-bohb de la compagnie nationale Air France*, PARIS, Documents Administratifs, 12 décembre 1972, 21 p., page n°954
10. François Nénin, *Ces avions qui nous font peur : Les dossiers noirs du transport aérien*, Flammarion, 2013 (ISBN 2081289202), p. 81.
11. **(en) [vidéo]** Le dernier vol de la caravelle Ajaccio-Nice ([http://www.dailymotion.com/video/xll76s\\_enquetes-de-regions-le-dernier-vol-de-la-caravelle-ajaccio-nice\\_tv](http://www.dailymotion.com/video/xll76s_enquetes-de-regions-le-dernier-vol-de-la-caravelle-ajaccio-nice_tv)) sur Dailymotion.
12. « L'avion de nos parents a sûrement été percuté par un missile », *France Dimanche*, 14 novembre 2011 (lire en ligne (<http://www.francedimanche.fr/je-me-bats-pour/%C2%AB-lavion-de-nos-parents-a-surement-ete-percute-par-un-missile-%C2%BB/>)).
13. « Crash Antibes/1968 : Michel Laty, témoin capital, est mort » (<https://snpnc.org/content/crash-antibes1968-michel-laty-temoin-capital-est-mort>), sur *snpnc.org* (consulté le 22 juillet 2017).
14. « Crash de la Caravelle : "c'était une bavure militaire" » (<http://www.ladepeche.fr/article/2011/10/06/1184917-crash-de-la-caravelle-c-etait-une-bavure-militaire.html>), *La Dépêche du Midi*, 6 octobre 2011 (consulté le 14 avril 2017).
15. Yves Montuelle, « Caravelle Nice-Ajaccio: la thèse de la "bavure militaire" relancée », *L'Express*, 11 mai 2011 (lire en ligne ([http://www.lexpress.fr/actualite/societe/caravelle-nice-ajaccio-la-these-de-la-bavure-militaire-relancee\\_991515.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/caravelle-nice-ajaccio-la-these-de-la-bavure-militaire-relancee_991515.html))).
16. Anne-C. Chabanon, « Dossier Caravelle Ajaccio-Nice : défense de classer (1ère partie) », *Corse Matin*, 11 septembre 2015 (lire en ligne (<http://www.corsematin.com/article/derniere-minute/dossier-caravelle-ajaccio-nice-defense-de-classer-1ere-partie>)).
17. Frédéric Delmonte, « Crash de la Caravelle : « L'avion n'a pas été abattu par un missile du Levant » » (<http://www.corsematin.com/article/faits-divers/%C2%AB-lavion-na-pas-ete-abattu-par-un-missile-du-levant-%C2%BB>), *Corse-Matin*, 15 mai 2011 (consulté le 14 avril 2017).
18. "Crash Airways", « Spécial Investigation / Vol AF-1611 : explosion mystérieuse » (<https://www.youtube.com/watch?v=a8CbJySu1mY>), 14 mai 2016 (consulté le 14 avril 2017)
19. Jean-Michel Verne et Max Clanet, *Secret d'État : 11 septembre 1968 le crash de la caravelle Ajaccio-Nice*, Paris, Ramsay, septembre 2008, 247 p. (ISBN 978-2-841-14966-7, OCLC 470896544 (<http://worldcat.org/oclc/470896544&lang=fr>)).
20. [réf. incomplète] la dépêche du midi du 20/02/2007 : crash de la caravelle: le dossier relancé
21. témoignage inséré dans le dossier pénal au TGI de Nice
22. [réf. incomplète] VSD n° 1801 le mystère du vol 1611 par François Nénin
23. [réf. incomplète] Nice Matin du 10/09/15.
24. [réf. incomplète] Spécial Investigation de Canal+ du 16 mai 2011.
25. [réf. incomplète] 20H de TF1 du 11/09/97.
26. [réf. incomplète] Paris Match n° 1011 du 21 septembre 1968
27. Journal Officiel de la République Française n°30, *Rapport Final sur l'accident survenu le 1 1 septembre 1968 au large du cap d'Antibes au SE 210 F - BOHB de la Compagnie nationale Air France*, PARIS, Edition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, 19 novembre 1968, 21 p., Page n°953.
28. Max Clanet et Jean Michel Verne, *Le mystère de la caravelle*, Paris, CANAL+, 16 mai 2011
29. Max Clanet et Jean Michel Verne, *Le mystère de la caravelle*, Paris, CANAL+, 16 mai 1968.
30. Max Clanet et Jean Michel Verne, *Le mystère de la caravelle*, Paris, CANAL+, 16 mai 2011.
31. Nice matin du 10/09/2006 : les enfants de deux des 95 victimes portent plainte contre l'armée française
32. Rédaction de Nice Matin, *Caravelle d'Ajaccio Trente ans après, les victimes déposent plainte*, Nice, NICE MATIN, 23 septembre 2008, Nice matin
33. François Rauger et Jean François Roubaud, *en 2007; crash de la caravelle Ajaccio-Nice, il n'y aura pas de nouvelle enquête judiciaire / en 2009: crash de la caravelle Ajaccio-Nice, l'enquête ne sera pas rouverte.*, Nice, NICE MATIN, 6 avril 2007 et 4 mars 2009, page 19 et page 6 p.
34. Agence France-Presse, « Accident Caravelle Ajaccio-Nice de 1968: l'association des victimes reçue par un juge » (<http://www.leparisien.fr/alpes-maritimes-06/accident-caravelle-ajaccio-nice-de-1968-l-association-des-victimes-recue-par-un-juge-02-09-2015-5057737.php>), *Le Parisien*, 2 septembre 2015 (consulté le 14 avril 2017)
35. Yves Lebaratoux, « Accident de la caravelle Ajaccio-Nice de 1968 : Nouvelle plainte des familles » (<http://france3-regions.francetvinfo.fr/cote-d-azur/alpes-maritimes/nice/accident-de-la-caravelle-ajaccio-nice-de-1968-nouvelle-plainte-des-familles-522861.html>), *France 3*, 25 juillet 2014 (consulté le 14 avril 2017)

36. « Nouveaux rebondissements dans l'affaire du crash du 11 septembre 1968 » (<http://www.corsematin.com/article/corse/corse-du-sud-nouveaux-rebondissements-dans-l-affaire-du-crash-du-11-septembre-1968>), sur *corsematin.com*, 30 août 2009
37. Christophe Cirone, *Caravelle Ajaccio Nice, Nouvelle offensive des familles*, NICE, NICE MATIN, 1<sup>er</sup> octobre 2011, page 19
38. Agence France-Presse, « Accident de la Caravelle Ajaccio-Nice: ouverture d'une enquête de gendarmerie » ([http://www.nice.maville.com/actu/actudet\\_-Accident-de-la-Caravelle-Ajaccio-Nice-ouverture-d-une-enquete-de-gendarmerie\\_9580-2124135\\_actu.Htm](http://www.nice.maville.com/actu/actudet_-Accident-de-la-Caravelle-Ajaccio-Nice-ouverture-d-une-enquete-de-gendarmerie_9580-2124135_actu.Htm)), sur *nice.maville.com*, 20 mars 2012 (consulté le 14 avril 2017).
39. « Crash de la caravelle Ajaccio-Nice : le juge reçoit les proches des victimes » (<http://archives.nicematin.com/nice/crash-de-la-caravelle-ajaccio-nice-le-juge-recoit-les-proches-des-victimes.2327329.html>), Nice-Matin, 2 septembre 2015 (consulté le 14 avril 2017)
40. Laurence Collet, « Caravelle Ajaccio-Nice : les familles des victimes entendues par un juge » (<http://france3-regions.francetvinfo.fr/cote-d-azur/alpes-maritimes/nice/caravelle-ajaccio-nice-les-familles-des-victimes-entendues-par-un-juge-798777.html>), France 3, 3 septembre 2015 (consulté le 14 avril 2017)
41. Supplément Corse Matin Settimana du 11/09/15 "Dossier Caravelle Ajaccio-Nice : défense de classer" par Anne-Marie Chabanon"
42. <https://www.youtube.com/watch?v=a8CbjySu1mY>

Ce document provient de « [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Vol\\_1611\\_Air\\_France&oldid=140123217](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Vol_1611_Air_France&oldid=140123217) ».

La dernière modification de cette page a été faite le 28 août 2017 à 08:46.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.

Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.